

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 925/1999 du Conseil du 29 avril 1999 relatif à l'immatriculation et à l'exploitation, dans la Communauté, de certains types d'avions à réaction subsoniques civils modifiés et munis d'un nouveau certificat indiquant leur conformité avec les normes du volume I, deuxième partie, chapitre 3, de l'annexe 16 de la convention relative à l'aviation civile internationale, troisième édition (juillet 1993)

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 115 du 4 mai 1999)

Le présent rectificatif annule et remplace la partie correspondante du rectificatif publié au *Journal officiel des Communautés européennes* L 120 du 8 mai 1999, page 46.

Page 49, article 3, paragraphe 3, deuxième et troisième lignes:

au lieu de: «... à partir de la date d'application du présent règlement, ...»,

lire: «... à partir du 1^{er} avril 2002, ...».

Rectificatif au règlement (CE) n° 1255/1999 du Conseil du 17 mai 1999 portant organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 160 du 26 juin 1999)

Page 52, à l'article 1^{er}, dans le tableau, au point g), deuxième colonne:

au lieu de: «... en poids 99 % ou plus de lactose ...»,

lire: «... en poids moins de 99 % de lactose ...».

Rectificatif au règlement (CE) n° 1804/1999 du Conseil du 19 juillet 1999 modifiant, pour y inclure les productions animales, le règlement (CEE) n° 2092/91 concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 222 du 24 août 1999)

Page 7, article 2, deuxième et troisième lignes:

au lieu de: «... avant le 24 août 2001»,

lire: «... avant le 24 août 2000».

Page 7, article 3, deuxième alinéa, première ligne:

au lieu de: «... à partir du 24 août 2001»,

lire: «... à partir du 24 août 2000».
